



Fiche vol à l'étalage influence sur mon casier judiciaire ?

Par **Alex6789**, le **18/06/2016** à **18:28**

Bonjour,

Hier, je suis allé, avec un ami, dans un supermarché de jouets. Il y avait des vélos. J'en ai essayé, un j'ai utilisé les freins sans faire attention au sol : il y avait une marque. Le vigile est venu me voir, il m'a dit : je vais appeler tes parents (je suis mineur). Je les ai appelé ensuite, il a rempli une fiche "vol à l'étalage". Es-ce que cela va t-il avoir une influence sur mon casier judiciaire ou à la police car j'aurais dégradé le pneu en faisant ça ?

Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **19/06/2016** à **08:31**

Bjr,

Il n'y a pas vol, mais dégradation.

Si l'affaire avait une suite, elle se cantonnerait au plan civil, s'agissant de dommages et intérêts, en l'occurrence la prise en charge du remplacement de ce pneumatique (pièce et main d'œuvre)

Par **Visiteur**, le **10/07/2016** à **01:34**

Bonsoir,

Il y a établissement d'un faux par le vigile.

Si j'étais vous, j'irai avec mes parents expliquer la réalité au directeur du magasin